

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 octobre 2022 à 18 h tenue à la salle municipale à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Mario Parent, Annie Boivin, Serge Tremblay, André Désilets, July Boisvert et Marc Desrochers, sous la présidence de Monsieur Michael C. Turcot, maire.

Valérie Ménard, directrice générale et greffière-trésorière adjointe est également présente.

Monsieur le maire Michael C. Turcot déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Lecture de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Déneigement chemin des Cascades et parcs à bacs - Offre de service;
4. Déneigement du centre multifonctionnel et de la mairie - Offre de service;
5. Loisir et Sport Lanaudière - Démarche collective de financement en plein air;
6. Période de questions;
7. Clôture et levée de la séance.

397-10-2022 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Annie Boivin
Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

398-10-2022 DÉNEIGEMENT (CHEMIN DES CASCADES ET PARCS À BACS) - OFFRE DE SERVICE

Attendu que la municipalité de Mandeville n'a reçu qu'une seule soumission.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de FERME MARTIN DRAINVILLE SENC pour le déneigement et le sablage du chemin des Cascades jusqu'au 771, du stationnement du parc des Chutes, ainsi que le déneigement des bacs de recyclage et de déchets sur le chemin des Cascades, sur le chemin du Grand-Cèdre et sur le chemin des Érables d'une somme totale de 11 250.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

399-10-2022 DÉNEIGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET DE LA MAIRIE – OFFRE DE SERVICE

Attendu que la municipalité de Mandeville n'a reçu qu'une seule soumission.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Tremblay

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de FERME MARTIN DRAINVILLE SENC pour le déneigement du stationnement du bureau municipal (incluant le stationnement derrière le 170-172, rue Desjardins) et du stationnement du centre multifonctionnel incluant le sablage à partir de cinq (5) centimètres d'accumulation d'une somme de 7 500.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

400-10-2022 PARTICIPATION DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE DE FINANCEMENT DU PLEIN AIR – PHASE 2 POUR UN DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Désilets

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate et autorise Loisir et Sport Lanaudière à présenter son projet de d'offre de plein air concerté (Grande Randonnée) participant à la démarche collective de financement du plein air – Phase 2 dans le cadre du Corridor des Montagnes au ministère du Tourisme du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

Que la municipalité de Mandeville autorise Loisir et Sport Lanaudière à compléter le montage financier de la démarche collective de financement du plein air – Phase 2 présentée au ministère du Tourisme dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) jusqu'à un maximum de 80 % de fonds gouvernementaux.

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Mandeville à :

- Entamer les démarches pour la réalisation du projet, dans la portion qui lui est propre, dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale de nous accorder la subvention;

- Compléter la réalisation dans les deux (2) années suivant l'acceptation des demandes d'utilisation du territoire public et études/analyses environnementales s'il y a lieu;
- Opérer, dans sa portion qui lui est propre, le projet et entretenir les infrastructures créées au cours des cinq (5) prochaines années (à compter de la décision gouvernementale);
- Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour coordonner le projet de démarche collective de financement du plein air - Phase 2;
- Confirmer la propriété des lieux où seront créées les infrastructures (ou la délégation à cet effet par la municipalité);
- Entamer les démarches d'application au programme de reconnaissance d'Aventure écotourisme Québec ou Parc régionaux du Québec pour le/les projets applicables.

Que soit confirmé la contribution financière de la municipalité de Mandeville par une mise de fonds de 50 % de 314 467.00 \$ établie au montage financier pour la portion du projet qui lui est propre conditionnelle à la confirmation de l'apport de 50 % des fonds gouvernementaux totalisant 314 467.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

401-10-2022 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Madame July Boisvert
Et résolu

Que la séance soit et est levée à 18 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

Michael C. Turcot
Maire

Valérie Ménard
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe